

Les présentes Conditions Générales du Concours - « Glacière été 2021 » - WEX Fleet Belgium SPRL (di-après « **Conditions Générales du Concours** ») s'appliquent au Concours « Glacière été 2021 », (ci-après « **Concours** »).

Ce Concours est organisé par WEX Fleet Belgium SPRL (ci-après: «**WEX Fleet**»). Afin de participer au Concours et de concourir pour le Prix, les clients participants de WEX Fleet (ci-après: «**Participant (s)**») doivent remplir le Formulaire du Concours et répondre au questionnaire. Un jury WEX Fleet évaluera toutes les réponses et sélectionnera un gagnant en fonction de l'originalité et de la qualité des réponses.

Toutes les questions / réclamations / remarques concernant ce concours doivent être adressées à WEX Fleet par e-mail à l'adresse e-mail: marleen.meeuwsen@wexinc.com.

En participant au concours applicable, le Participant accepte les Conditions Générales du Concours suivantes:

1. La participation au Concours est gratuite et sans autre obligation.
2. Le Prix consiste d'une glacière auto « Campingaz Powerbox Plus 24L Grey/White – Électrique » d'une valeur de 66,11 Euro hors TVA (ci-après: «**Prix**»). WEX Fleet a le droit d'attribuer un prix de remplacement si le prix susmentionné n'est pas livrable.
3. WEX Fleet est en droit de résilier ou de modifier le Concours à tout moment avant la date de clôture, ou de modifier le règlement en publiant tout amendement ou résiliation sur le site www.cartecarburantgo.be.
4. Les participants doivent être âgés de 18 ans ou plus.
5. La participation de la direction, des employés et des directeurs de WEX Fleet n'est pas autorisée.
6. WEX Fleet est en droit de disqualifier et / ou d'exclure des Participants s'il est d'avis que les Participants n'agissent pas conformément aux Conditions Générales du Concours, ou si les Participants ont par ailleurs frauduleusement accédé au Concours, ou influencé injustement le cours du concours.
7. Une saisie valable doit répondre à la question et doit répondre aux exigences énoncées dans les présentes Conditions Générales du Concours. La soumission de commentaires ou de travaux de tiers qui enfreignent les droits d'auteur de tiers invalidera votre soumission.
8. WEX Fleet se réserve le droit de refuser les réponses qui s'écartent du thème, qui sont offensantes ou qui ne satisfont pas aux exigences des présentes Conditions Générales du Concours.
9. Un Participant ne peut participer que dans un seul pays (ce Concours se déroule simultanément aux Pays-Bas, en Belgique et en France).
10. Les inscriptions à ce concours seront acceptées jusqu'au 31 juillet 2021. Aucune inscription ne sera acceptée avant ou après cette période.
11. Toutes les saisies valables seront jugées de manière substantielle et objective par le jury, en respectant les principes de transparence, d'égalité des Participants et en respectant la proportionnalité. Ce jury est composé d'employés de WEX Fleet. Le jury utilise deux critères pour évaluer les candidatures; originalité et qualité. L'ordre de ces critères est arbitraire et le jury sélectionnera un gagnant à sa discrétion.
12. Le gagnant sera informé par e-mail ou par téléphone du Prix gagné à l'adresse e-mail / numéro de téléphone fourni par le Participant. Aucune correspondance ne sera échangée concernant le résultat et l'attribution du prix.
13. Le Prix est lié à l'entreprise et est au nom du gagnant (numéro de client). Le Prix n'est ni transférable, ni échangeable contre d'autres produits ou services, ne et ne peut être remboursé. Pour être éligible au Prix, le gagnant doit répondre dans les 4 semaines suivant l'annonce du gagnant. Si le gagnant ne répond pas à temps, un nouveau gagnant sera sélectionné sans que «l'ancien gagnant» n'ait le droit de jouer sur WEX Fleet.
14. Toute taxe sur les jeux payée en relation avec le Prix sera à la charge de WEX Fleet, sauf indication contraire.

15. En cas de refus ou de non-acceptation du Prix ou des Conditions relatives au Concours, un nouveau gagnant sera sélectionné.
16. Afin de récupérer le Prix, toutes les créances exigibles par WEX Fleet doivent être payées par le Participant.
17. Les Participants qui n'ont pas gagné de Prix ne seront pas informés.
18. En participant à ce Concours, le Participant autorise le traitement des données personnelles par WEX Fleet conformément la loi de 2018 sur la protection des données (Data Protection Act 2018) et Règlement général sur la protection des données («RGPD»). Seules les données personnelles nécessaires à la mise en œuvre de ce Concours seront traitées. Cela concerne votre nom, votre numéro de téléphone et votre adresse e-mail. Ces données personnelles sont utilisées pour choisir et approcher un gagnant.
19. Ce Concours est entièrement exécuté dans les conditions de la politique de confidentialité de WEX Fleet. La politique de confidentialité de WEX Fleet est publiée et peut être consulté et téléchargé sur le site web www.cartecarburantgo.be.
20. WEX Fleet n'est en aucun cas responsable des dommages résultant de la participation au Concours, ni des défaillances techniques, défauts ou retards liés à la participation au Concours ou à la désignation du gagnant. Les erreurs d'impression, d'orthographe, de mise en page ou des erreurs similaires ne peuvent pas être invoquées par le Participant contre WEX Fleet et ne peuvent en aucun cas créer d'obligation pour WEX Fleet.
21. Si un acte, une omission, un événement ou une circonstance se produit sur lequel WEX Fleet n'a aucun contrôle raisonnable et qui a pour conséquence que WEX Fleet n'est pas en mesure de se conformer aux présentes Conditions Générales du Concours ou du paiement du Prix, WEX Fleet n'est pas responsable du non-respect ou du retard dans l'exécution de ses obligations.
22. Si une ou plusieurs dispositions des Conditions Générales du Concours sont nulles ou invalides, cela n'affectera pas la validité des autres dispositions des Conditions Générales du Concours.
23. Le droit belge s'applique aux présentes Conditions Générales du Concours.
24. Les litiges entre le Participant et WEX Fleet seront initialement réglés à l'amiable. Si les parties ne parviennent pas à trouver une solution appropriée, le litige sera porté devant le tribunal compétent de l'arrondissement des tribunaux de Bruxelles.